



## COMMUNIQUÉ

Paris, le 30/05/2017

# TÉLÉPHONE AU VOLANT : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » CONTRE L'AGGRAVATION DES SANCTIONS

**Aujourd'hui, mardi 30 mai 2017, le quotidien *Le Parisien / Aujourd'hui en France* révèle que la Délégation interministérielle à la Sécurité routière envisage de demander au ministre de l'Intérieur de renforcer les sanctions liées à l'infraction que constitue la tenue en main d'un téléphone au volant. L'association « 40 millions d'automobilistes » s'oppose fermement à une telle mesure – dont l'aspect dissuasif n'est pas prouvé – et recommande que soient mis en place des stages de sensibilisation spécifiques en alternative à la sanction.**

L'usage d'un téléphone tenu en main au volant fait l'objet d'une contravention de 4<sup>ème</sup> classe et est actuellement puni d'une amende forfaitaire de 135 € et d'un retrait de 3 points sur le permis de conduire. Mais la Sécurité routière estime qu'au regard de la dangerosité de ce comportement, les sanctions ne sont pas assez dissuasives.

« La Sécurité routière peut jouer sur 3 éléments pour aggraver les sanctions : augmenter le montant de l'amende, augmenter le nombre de points retirés ou créer des peines complémentaires, comme la suspension du permis. Mais il faut réaliser, d'une part, que 135 € c'est déjà 1 huitième du salaire d'un smicard, et d'autre part, que les retraits de points conduisent à l'annulation du permis, mais que les automobilistes continuent malgré tout à conduire, parce qu'ils ne trouvent pas d'autre solution de transport adaptée à leurs besoins. Preuve en est : plus de 600 000 conducteurs parcourent les routes de France sans permis de conduire » rappelle Daniel QUÉRO, président de « 40 millions d'automobilistes ».

**Certes, l'on ne peut nier que tenir le téléphone en main en situation de conduite est incontestablement dangereux. On estime d'ailleurs qu'un accident de la route sur 10 résulterait de cette pratique ; des mesures sont donc nécessaires.**

Mais pour Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association, le renforcement de la sanction n'est pas une solution : « La Sécurité routière est à côté de la plaque, en panne d'idées ! Ce qu'il faut, ce n'est pas punir davantage, mais sensibiliser et convaincre. Un automobiliste conscient de la gravité et de la dangerosité de son comportement ne le reproduira plus. C'est pourquoi nous préconisons la mise en œuvre de stages de sensibilisation en alternative à la sanction, qui traiteraient de problématiques spécifiques en fonction de l'infraction commise par l'usager. Ces stages seraient dispensés par les centres agréés et pourraient prendre la forme d'une demi-journée de sensibilisation aux dangers spécifiques des comportements jugés les plus dangereux : alcool, stupéfiants, téléphone, refus de priorité... » explique-t-il.



[www.fil-conducteurs.com](http://www.fil-conducteurs.com)



@40MA – 40 millions d'automobilistes  
@PChasseray – délégué général



[www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)



**A propos de « 40 millions d'automobilistes »** 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europeen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.  
[www.40millionsdautomobilistes.com](http://www.40millionsdautomobilistes.com)